



## Lectures pour l'hiver

Avez-vous envie de vous installer confortablement avec un bon livre? Voici quelques suggestions.

- » **Gagner en Bourse grâce à la neuroéconomie.** *Jason Zweig* s'inspire de la recherche scientifique pour expliquer ce qui se produit réellement dans notre cerveau lorsque nous prenons des décisions concernant l'argent... et comment nous pouvons améliorer nos résultats financiers.
- » **Petit livre pour investir avec bon sens.** *John Bogle*, le fondateur des fonds communs de placement Vanguard, explique les avantages des placements indiciels et donne son point de vue sur les marchés boursiers.
- » **Votre retraite crie au secours.** Le 2<sup>e</sup> livre d'*Hélène Gagné* de PWL ne pourrait paraître à un meilleur moment! Elle propose des outils et des pistes de réflexion pour réinventer votre conception de la retraite et met de l'avant les stratégies à privilégier.
- » **Maximisez votre capital retraite.** Le 1<sup>er</sup> ouvrage d'*Hélène Gagné* déborde le thème de la retraite pour toucher des aspects fondamentaux des finances personnelles et de l'investissement.

Si vous cherchez un texte plus court à lire, Marc Stern, qui a récemment joint les rangs de PWL Capital, a publié deux nouveaux articles très intéressants sur notre site Web, à [www.pwlcapital.com/Broadcast-Centre/Articles](http://www.pwlcapital.com/Broadcast-Centre/Articles) (en anglais seulement):

- » L'article intitulé **The Washington and Wall Street (Financial) Orgy** explique comment la débâcle financière qui se poursuit est issue des abus et des conflits des 20 dernières années.
- » Dans **The Sur(realistic) World of Credit Default Swaps (CDS)**, l'auteur explore l'absence de réglementation dans le monde des *swaps* sur défaillance de crédit et explique comment elle a entraîné la dégringolade des marchés d'actions mondiaux.

## La leçon tirée de 2008 – La gestion du risque commence par le revenu fixe

**L'année 2008 a de bonnes chances d'être retenue comme l'une des plus marquantes dans l'histoire des marchés financiers. Les actions de sociétés américaines à grande capitalisation ont affiché leurs pires rendements depuis 1931 et l'indice S&P 500 a enregistré une perte de 37%! Dans les périodes de volatilité extrême, de nombreux investisseurs réévaluent le niveau de risque qu'ils veulent ou peuvent accepter.**

La philosophie de placement rigoureuse de PWL est fondée sur la notion voulant que la gestion du risque commence par la composante revenu fixe de votre portefeuille: c'est l'élément stabilisateur qui contribue à atténuer les pertes pendant les périodes de grande incertitude. Nous estimons que lors de l'établissement de votre répartition d'actifs à long terme, la première décision à prendre est de définir la proportion que vous allouerez aux titres à revenu fixe, plus sûrs, et les actions et les fiducies de revenu, plus risquées. Souvenez-vous que le risque et le rendement sont liés: les actifs plus sûrs produisent habituellement des rendements inférieurs.

Mais les titres à revenu fixe ne sont pas tous sûrs. Lorsque le marché de ces titres fixe fait les manchettes l'an dernier, les problèmes étaient concentrés dans les secteurs à risque élevé comme les hypothèques à risque et le papier commercial adossé à des actifs. D'autres secteurs de placements à revenu fixe ont obtenu des résultats relativement bons. En fait, les titres à revenu fixe canadiens ont dégagé des rendements positifs en 2008, selon l'indice obligataire universel DEX. La philosophie de placement rigoureuse de PWL consiste à investir dans les titres à revenu fixe de la plus haute qualité et assortis d'un faible risque de crédit, de courtes échéances et d'une couverture du risque de devises. Malgré le recul des portefeuilles en 2008, la perte subie a été bien inférieure à ce qu'elle aurait pu être sans l'effet stabilisateur de vos titres à revenu fixe.

Il est incontestable que la conjoncture actuelle est troublante, c'est le moins qu'on puisse dire. Que devriez-vous faire durant la tempête?

- » Tout d'abord, ne vous laissez pas distraire par le « bruit » quotidien des médias. Savoir que le marché boursier a monté ou baissé de quelques centaines de points n'améliore en rien votre santé mentale, ni le rendement de vos placements. Concentrez-vous sur votre objectif à long terme et sachez qu'avec notre aide, vous le réaliserez malgré les hauts et les bas du marché en cours de route.
- » Résistez à la tentation de modifier la composition de votre portefeuille lorsque le marché traverse une période de volatilité. Habituellement, il s'agit d'une réaction motivée par la peur plutôt que d'une décision rationnelle qui vous aidera à atteindre vos buts. Revoyez vos objectifs et fondez vos décisions sur une analyse approfondie avec votre conseiller PWL.
- » Enfin, si vous avez des questions, communiquez avec votre conseiller PWL. Nous sommes là pour vous aider. Nos conseils s'appuient sur de solides recherches universitaires et sont destinés à mettre vos placements à l'abri de risques excessifs.

**James Parkyn**  
Gestionnaire  
de portefeuille  
PWL Capital inc.  
Montréal



# Les stratégies de PWL se démarquent !

Malgré la volatilité des marchés, c'est précisément dans les périodes comme celle que nous traversons que notre approche en matière de placements se démarque bien. Notre stratégie n'étant pas axée sur la spéculation, nous renonçons à certains gains lorsque le marché atteint un sommet, mais nous n'exposons pas non plus nos clients aux pertes extrêmes que risquent de subir d'autres investisseurs lorsque le vent tourne. Selon nous, c'est l'un des éléments les plus importants de la réussite dans le domaine des placements.

Les gestionnaires actifs tentent d'ajouter de la valeur en pratiquant la synchronisation de marché (*market timing*). En réalité, la plupart d'entre eux n'obtiennent pas de rendements supérieurs à ceux du marché. En fait, 93 % des fonds communs de placement d'actions canadiennes n'ont pas réussi à surpasser l'indice S&P/TSX au cours des cinq années terminées le 30 septembre 2008. Cela s'explique en partie du fait que lorsque les marchés commencent à se redresser, la reprise se produit souvent sur une période de quelques jours seulement. Comme personne ne peut prédire avec certitude à quel moment cela va arriver, les adeptes de la synchronisation de marché risquent de passer à côté de l'essentiel de la reprise.

En réalité, plus de 90 %<sup>2</sup> de la variabilité du rendement de votre portefeuille au fil du temps provient de la répartition relative

des actifs entre les actions et les obligations (et 16 autres sous-catégories d'actif), et **non pas** de la capacité du gestionnaire de portefeuille à prédire l'avenir. Chez PWL Capital, nous estimons que le risque additionnel lié à la sélection des actions n'est pas compensé par les rendements.

C'est dans cette optique que nous parlons de gestion des risques. Dans nos portefeuilles, le risque est réparti entre de nombreuses catégories d'actif différentes. De plus, la composante actions est diversifiée à l'échelle mondiale et par capitalisation boursière. À l'inverse, certains investisseurs croient qu'ils peuvent éviter le risque entièrement en se limitant aux CPG. Rien n'est pourtant plus éloigné de la vérité. En fait, ce type de placement présente un risque substantiel, celui de vivre plus longtemps que le capital investi. Compte tenu

de l'espérance de vie qui augmente, il est impératif d'attribuer un certain pourcentage aux placements axés sur la croissance.

Nous avons tous connu le cycle des émotions illustré dans le graphique ci-après. Il faut nous rappeler toutefois, que le point le plus bas du cycle des émotions correspond aussi au stade où les occasions financières sont à leur maximum. Ce n'est pas le moment de se retirer du marché; il faut plutôt maintenir le cap et récolter les bénéfices à venir.

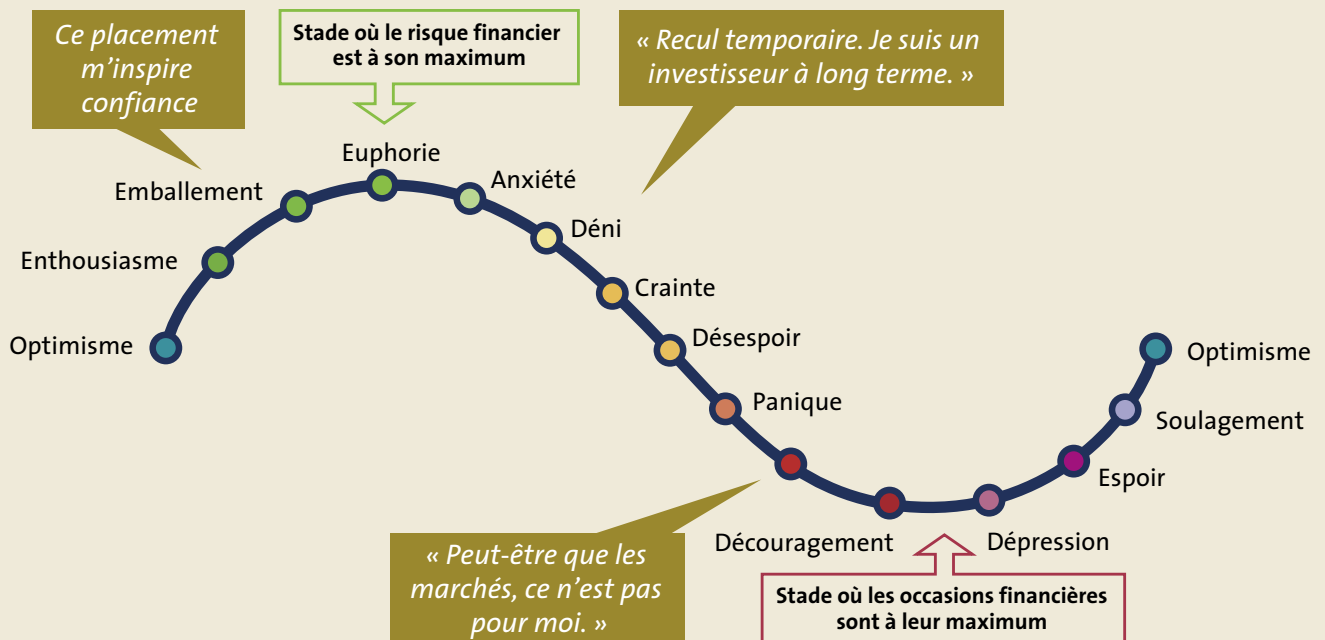
<sup>1</sup> Standard & Poor's, *Index Versus Active Funds Scorecard For Canadian Funds, Q3 2008*

<sup>2</sup> Ibbotson, R.G., *The True Impact of Asset Allocation on Returns*, Ibbotson Associates, 2000

**Cameron Passmore**  
Gestionnaire  
de portefeuille  
PWL Capital inc.  
Ottawa et Toronto



## La vague des émotions



## La période des impôts arrive à grands pas

Si vous avez commencé à toucher en 2008 un revenu du régime de retraite de votre employeur, d'une rente ou d'un FERR, les dispositions du gouvernement fédéral en matière de fractionnement du revenu de retraite ne vous sont probablement pas familières, même si elles sont en vigueur depuis un an. Depuis 2007, les résidents canadiens peuvent attribuer à leur conjoint (marié ou de fait) jusqu'à la moitié de leur revenu admissible au crédit d'impôt pour revenu de pension, à condition qu'il soit résident canadien.

Les revenus admissibles au crédit d'impôt varient selon l'âge du pensionné. Si vous avez moins de 65 ans, seule la rente provenant d'un régime de pension agréé d'un employeur est admissible, sauf si vous touchez un revenu d'un régime enregistré ou une rente prescrite à la suite du décès de votre conjoint. Si vous êtes âgé de 65 ans ou plus, vos revenus provenant d'un FERR, d'un FRV et d'une rente sont admissibles, en plus des prestations d'un régime de pension agréé d'un employeur. L'âge du conjoint n'entre pas en ligne de compte.

Les avantages du fractionnement de votre revenu de retraite dépendent de la différence entre votre taux marginal d'imposition et celui de votre conjoint. Si, par exemple, votre taux marginal d'imposition est de 45 % et celui de votre conjoint est de 25 %, vous économiserez 20 % sur chaque dollar transféré.

La façon de procéder est très simple. Le revenu n'a pas à être versé de manière différente; vous n'avez qu'à modifier la façon dont vous l'inscrivez sur votre déclaration de revenus. Votre conjoint et vous devez remplir le formulaire T1032 *Choix conjoint visant le fractionnement du revenu de pension* et en joindre une copie à vos déclarations de revenus. L'impôt

retenu à la source doit être fractionné dans la même proportion que le revenu de pension admissible.

De plus, lorsque le revenu de retraite est fractionné un crédit d'impôt du gouvernement fédéral de 2 000 \$ peut être réclamé dans certaines circonstances par les deux conjoints.

Il peut s'avérer avantageux de fractionner votre revenu de retraite au moment de remplir votre déclaration de revenus, car ce fractionnement peut avoir une incidence sur le calcul de vos acomptes provisionnels de l'année suivante. Veuillez noter, toutefois, que le fractionnement de 50 % de votre revenu n'est pas toujours la meilleure option. Vous devez tenir compte de certains facteurs, notamment la récupération des prestations de la SV et, en Ontario, le calcul de la contribution-santé. Votre conseiller PWL peut vous aider à déterminer la meilleure façon de profiter du fractionnement du revenu de retraite.

<sup>1</sup> Le crédit d'impôt peut varier d'une province à l'autre.

**Caroline Nalbantoglu**  
Planificateur financier  
principal  
PWL Conseil inc.  
Montréal



## Ottawa vous offre un cadeau pour le nouvel an!

Le 1<sup>er</sup> janvier, le gouvernement fédéral vous a fait un cadeau : le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Si vous êtes un Canadien âgé d'au moins 18 ans, vous avez maintenant la possibilité de verser dans un CELI jusqu'à 5 000 \$ par année, qui fructifient à l'abri de l'impôt. En effet, vous ne payez pas d'impôt sur les revenus de placement, ni sur les montants retirés. De plus, lorsque vous effectuez un retrait dans votre CELI, le montant retiré s'ajoute à vos droits de cotisation au CELI des années subséquentes.

Votre conseiller PWL peut vous aider à ouvrir un CELI, sans frais additionnels. Voici certaines situations où un CELI pourrait vous convenir :

- » si vous avez utilisé tous vos droits de cotisation à un REER et que vous souhaitez accumuler de l'épargne-retraite additionnelle à l'abri de l'impôt;
- » si vous désirez mettre à l'abri de l'impôt une partie de vos placements non enregistrés accumulés au fil des ans;
- » si vous êtes tenu de retirer de votre FERR un montant plus élevé que ce dont vous avez besoin et désirez placer l'excédent.

Votre conseiller PWL se fera un plaisir de vous montrer comment le CELI peut s'insérer dans votre stratégie financière globale.

# Hélène Gagné lance un deuxième livre!

**Votre retraite crie au secours** (les Éditions Transcontinental<sup>1</sup>), second livre d'Hélène Gagné, sera disponible dès le 9 février prochain.

« Depuis la parution de **Maximisez votre capital retraite**<sup>2</sup> il y a six ans, la donne a changé pour les investisseurs et l'année 2008 s'est avérée un catalyseur, dit Hélène Gagné. Les individus qui approchent de la retraite ou qui y sont déjà, sont les plus susceptibles d'être affectés par ce contexte jusque-là inexploré ».

**Votre retraite crie au secours** est un véritable signal d'alarme que lance Hélène Gagné, gestionnaire de portefeuille et associée de PWL Capital. Certaines illusions doivent être abandonnées: Hélène vous indique de nouveaux points de repère à considérer et fournit des outils pour éviter les pièges. Elle propose des pistes de réflexion pour réinventer votre conception de la retraite et met de l'avant les stratégies à privilégier pour tirer le maximum de votre capital.

« Le contexte financier et social qui prévaut depuis l'an 2000 induit un sentiment de perte de contrôle à plusieurs. Dans **Votre retraite crie au secours**, je veux redonner aux lecteurs les



outils et la confiance dont ils ont besoin pour être dans le siège du conducteur et atteindre leur cible ».

Tout comme elle l'a fait pour son premier livre, Hélène Gagné versera à Centraide du Grand Montréal les redevances découlant des ventes de son nouvel ouvrage.

<sup>1</sup> Disponible dans toutes les librairies, auprès de votre conseiller PWL, ou au [www.livres.transcontinental.ca](http://www.livres.transcontinental.ca)

<sup>2</sup> Nominé au Prix du livre d'affaires 2003. Les Éditions Transcontinental, seconde édition 2004.

## L'équipe de PWL s'agrandit!

Nous sommes ravis que trois spécialistes réputés et chevronnés de la gestion de patrimoine se soient joints à l'équipe de PWL, à notre bureau de Montréal, au cours des derniers mois.

En septembre, *Marc Stern* et *Richard Cauchon* sont entrés au service de PWL en tant qu'« équipe à l'intérieur d'une équipe ». L'expérience approfondie de Marc en gestion de patrimoine et en comptabilité ajoute une nouvelle dimension aux services qu'il offre à titre de gestionnaire de portefeuille. Richard possède une vaste expérience internationale et une connaissance élargie des marchés financiers, qu'il pourra exploiter dans sa fonction de conseiller en placement.

En janvier, *Suzanne Barwick* est entrée dans l'équipe à titre de planificateur financier principal. Elle travaillait auparavant dans une grande société d'assurances où elle occupait le poste de directrice des services financiers.

Souhaitons tous la bienvenue aux nouveaux membres de notre équipe!

## PWL dans les médias

De plus en plus, les médias financiers s'adressent à des membres de PWL Capital pour obtenir des commentaires et des conseils sur les placements.

En juillet 2008, on a demandé à Anthony Layton de rédiger un article sur la gestion passive pour *Advisor's Edge*, une publication spécialisée destinée aux conseillers financiers. Par la suite, la publication connexe *Advisor's Edge Report* a interviewé Anthony sur PWL et sur notre recherche de nouveaux conseillers qui « ont le courage de conseiller à leurs clients de passer à la gestion passive de leurs placements ».

Les *Globe and Mail* et *Montreal Gazette* ont fait appel à Caroline Nalbantoglu à plusieurs reprises pour commenter des situations de clients et publier ses observations dans leurs chroniques *Facelift* et *Money Saver*.

Enfin, Andrew Baechler, de notre bureau d'Ottawa, a fait profiter le magazine *Advisor's Edge* de son expérience l'année dernière lorsque cette publication a réuni une table ronde de conseillers pour analyser les données provenant de son sondage annuel *Dollars & Sense*. Un rapport complet est paru dans le numéro de décembre 2008.

Ce bulletin est publié par PWL Capital inc. à titre informatif seulement. Les informations qui ont servi à bâtir ce rapport sont disponibles sur demande. Avant d'effectuer un placement ou d'adopter une stratégie de placement, chaque investisseur devrait évaluer ses objectifs avec son conseiller en placement. Les opinions exprimées dans ce document représentent le jugement de PWL Capital inc. en date de janvier 2009; elles sont modifiables sans avis et elles sont fournies de bonne foi, mais sans responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions que pourrait contenir ce document. Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés auprès de sources que nous considérons dignes de foi, mais ni PWL Capital inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs de renseignements ne peuvent garantir leur exactitude ou leur intégralité.



MEMBRE  
FONDS CANADIEN DE  
PROTECTION DES ÉPARGNANTS



Montréal  
T 514 875-7566  
1 800 343-7566  
F 514 875-9611  
[capital@pwlcapital.com](mailto:capital@pwlcapital.com)

Ottawa  
T 613 237-5544  
1 800 230-5544  
F 613 237-5949  
[ottawa@pwlcapital.com](mailto:ottawa@pwlcapital.com)

Rivière-du-Loup  
T 418 862-5643  
1 800 774-7418  
F 418 862-3585  
[rdl@pwlcapital.com](mailto:rdl@pwlcapital.com)

Toronto  
T 416 203-0067  
1 866 242-0203  
F 416 203-0544  
[toronto@pwlcapital.com](mailto:toronto@pwlcapital.com)